



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 19 décembre 2023 à 19h00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :**

- Siège #1 - René Castonguay
- Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault
- Siège #3 - Pierre Lizotte
- Siège #4 - Marc-André Dufour
- Siège #5 - Denis Boies
- Siège #6 - Alain Bois

**Tous formants quorum** sous la présidence de M. Normand Dubé, maire. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. Normand Dubé, maire, déclare la séance ouverte.

2023-12-32

**2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (BUDGET) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024
- 4 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
- 5 PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-33

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (BUDGET) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

**RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

<b>REVENUS</b>	<b>MONTANT</b>
Taxes	940 088.00
Paiement tenant lieu de taxes	8 000.00
Transferts	414 846.00
Services rendus	29 913.00
Imposition de droits	11 200.00
Amendes et pénalités	800.00
Intérêts	7 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 411 847.00</b>

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>
Administration générale	358 547.00
Sécurité publique	121 777.00
Transport	461 445.00
Hygiène du milieu	214 963.00
Santé et bien-être	4 000.00

Aménagement et urbanisme	52 740.00
Loisirs et culture	102 350.00
Frais de financement	39 860.00
Remboursement de la dette	56 165.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 411 847.00</b>

**ATTENDU QUE** le Conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU** la présentation et le dépôt d'un budget équilibré pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité de Sainte-Louise;

**ATTENDU QU'**un avis public de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'adopter le Budget 2024 tel que déposé.

2023-12-34

#### **4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation précise que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le Programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

**ATTENDU QU'**un avis public de l'adoption du Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 a été donné conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'adopter le Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 tel que déposé.

#### **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

ANNÉES	ROUTES	ESTIMÉS DU COÛT
2024	CHEMIN SAINT-JOSEPH	200 000.00\$
2025	ROUTE GASPARD	500 000.00\$
	4 <sup>E</sup> RANG OUEST & EST	
2026	ROUTE GAMACHE	300 000.00\$

#### **5. PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

2023-12-35

#### **6. – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h18.

(signé) Normand Dubé \_\_\_\_\_  
Normand Dubé  
Maire

(signé) Margot Rossignol \_\_\_\_\_  
Margot Rossignol  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, soussigné, Normand Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(signé) Normand Dubé \_\_\_\_\_  
Normand Dubé, Maire